

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°12 - DCM-2026043012

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 24 avril 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Martine BECRET donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à M. Guy BOULANGER

Secrétaire de séance : M. François NOGARO

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, compte tenu de la nécessité d'adapter le tableau des emplois à l'évolution des missions dévolues à certains agents, il est proposé :

- La création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché (catégorie A) pour exercer les fonctions de responsable du service urbanisme suite à l'inscription, par le Président du CDG64, sur la liste d'aptitude à ce grade par voie de promotion interne de l'agent affecté à ce poste et qui détenait un autre grade,
- La création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur (catégorie B) pour exercer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines suite à l'inscription,

Objet :
**Modification du
Tableau des
emplois**

- par le Président du CDG64, sur la liste d'aptitude à ce grade par voie de promotion interne de l'agent affecté à ce poste et qui détenait un autre grade,
- La création de deux emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise (catégorie C) pour exercer les fonctions respectivement de chef d'équipe bâtiment et d'ouvrier des espaces verts affecté aux stades suite à l'inscription, par le Président du CDG64, sur la liste d'aptitude à ce grade par voie de promotion interne des agents affectés à ces postes et qui détenaient un autre grade,

Il est précisé que la suppression des 4 emplois relevant des grades détenus auparavant par ces agents sera réalisée après avis d'un prochain Comité Social Territorial (CST) conformément à la réglementation.

Par ailleurs à compter de ce jour, il est proposé de présenter le tableau des emplois par service, emplois et grade(s) correspondant(s), mentionnés par la délibération créant l'emploi, et non plus par grade unique.

Une telle présentation, au-delà de rendre plus lisible l'organisation des services, permet une gestion plus dynamique, réactive et simplifiée des emplois et des évolutions de carrière.

Il est précisé cependant que l'« Etat du personnel » annexé au Budget Primitif et au Compte Financier Unique continuera d'être présenté par grade unique conformément à la maquette consolidée de ces documents budgétaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification du Tableau des emplois de la collectivité telle qu'indiqué en annexe ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,
M. François NOGARO**

